

Transmettre un document par mail

Tout ce qu'il faut savoir pour le faire correctement

Note générale :

Et si...

→ Si vous n'avez pas d'accès internet, vous pouvez toujours demander que le document à remplir vous soit envoyé gratuitement par voie postale. Contactez votre courtier ou Abeille ass. au 02/627.47.00.

→ L'assureur Abeille vous permet de transmettre vos documents scannés ou photographiés par mail.

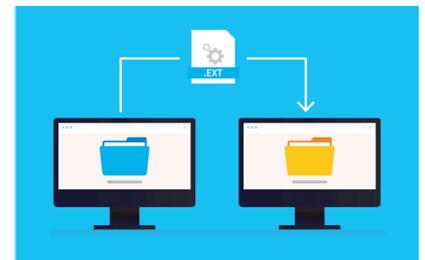
→ Nous devons malheureusement constater que pour toutes sortes de raisons, certains clients transmettent des documents floutés, incomplets, coupés, en fichiers séparés lorsqu'ils devraient être en un seul document et inversement, peu lisibles ou sujets à interprétation, etc.

→ Ne pensez pas qu'il appartienne à la personne qui va devoir encoder vos données de les déchiffrer ou de passer outre à des imprécisions qu'elle devrait corriger. Rappelons qu'il s'agit de documents contractuels et que dans votre intérêt, ils ne doivent prêter à aucune confusion.

→ **Nous vous invitons dès lors à bien suivre les consignes en pages 2 et 3. Nous donnons également en page 4 quelques indications pour éviter de raconter n'importe quoi là où il ne le faut surtout pas !**

→ Dans tous les cas, étant donné la charge administrative supplémentaire que génèrent les corrections à devoir apporter aux documents inadéquats, l'assureur se réserve le droit de les refuser et d'en demander de nouveaux, correctement établis.

→ **Et rappelez-vous qu'une opération n'est exécutée que lorsque les documents reçus sont exempts de doutes.**



Éditeur responsable

AFER Europe +,
Avenue Louise 523
1000 Bruxelles
info@afer-europe.be

Rédaction: Bernard Poncé

Des fautes ? N'hésitez pas à nous les signaler. :-)

© Images : Freepik.com et /
ou Bernard Poncé.

Ce document a été établi par
AFER Europe + à l'usage
exclusif de ses adhérents.
Tous droits réservés.

POUR BIEN TRANSMETTRE

IMPRIMER

Imprimez toujours en **bonne qualité** et de préférence en couleur, surtout si vous comptez envoyer vos documents par mail.

SCANNER

Scannez vos documents en **bonne qualité**. Veillez à ce qu'ils soient bien droits ! Exportez-le en **format PDF**.

ECRIRE

Complétez vos documents avec soin, en **lettres capitales**. Assurez-vous que la lisibilité soit exempte de doutes, flous, etc.

PHOTOGRAPHIER

Vous pouvez photographier les documents mais **uniquement les petits formats**, comme les cartes d'identité, les cartes de banque, etc.

REGLER

Prenez toujours votre photo bien à la verticale au-dessus du document et assurez-vous que tout soit dans le cadre, sans plus !

POURQUOI ?

Parce que vous envoyez un document officiel !

Parce que le PDF est un format international !

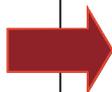
Parce que la personne qui va vous lire doit aussi encoder votre demande correctement !

Parce que les photos trop grandes sont le plus souvent floues !

Parce que quand un texte est photographié en oblique, on n'en lit que la moitié !

VERIFIER

Vérifiez toujours votre document après scan ou photo et mettez-vous à la place de la personne qui va devoir le lire !



Parce que c'est dans votre intérêt, vu que la personne ne vous connaît pas !

JOINDRE

Envoyez-nous les documents en pièces jointes à votre mail et pas dans le corps du texte !



Parce que sinon, il faut chaque fois copier le document pour en faire une photo ou un pdf et c'est du travail !

AJUSTER

Évitez de faire un PDF pour chaque page d'un même document et ne faites pas un seul pdf de plusieurs documents !



Parce que c'est encore pire qu'au cadre précédent !

DECOMPRESSER

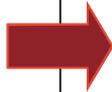
Évitez les compressions ZIP ou RAR. Si votre fichier est trop volumineux, passez par We transfer ou Swisstransfer (gratuit).



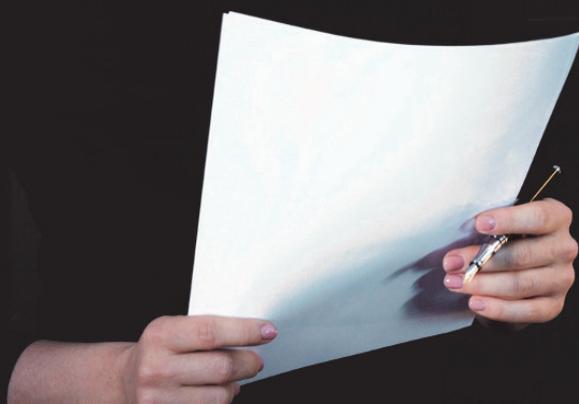
Parce que c'est dangereux de s'engager dans une guerre de format !

RELATIVISER

À défaut d'une qualité suffisante, préférez l'envoi postal (l'adresse est sur le document).



Parce que c'est un facteur de réussite !



Anti-blanchiment



L'anti-blanchiment n'est pas un thème nouveau et nous expliquons sur notre site (section Bibliothèque / Infos utiles) pourquoi les questions posées par l'assureur sont justifiées au regard de ses obligations légales. Dès lors, ses demandes ne relèvent pas d'une inquisition perverse, mais bien d'une obligation féroce contrôlée (et parfois réprimandée) par ses autorités de tutelle.

On peut comprendre que le client lambda épris de liberté renâclera parfois à justifier des mouvements parfaitement justifiables et tout à fait honnêtes. C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'il se sentira injustement et légitimement violé dans son intégrité et sa conscience. Malheureusement, la législation a été construite sur un principe totalement opposé : tout le monde est coupable et c'est à chacun de prouver qu'il est innocent !

Ce procédé aux antipodes des droits d'un justiciable, par exemple, est gravé dans les textes, approuvé par ceux pour qui nous avons voté. Du coup, il ne faut pas demander à l'assureur de s'insurger avec vous contre des pratiques que vous pourriez ne pas aimer. Soyons honnêtes : ce n'est ni son obligation, ni même son devoir. Dès lors que cet état de fait est connu, il vous appartient donc de répondre à ses questions, tout en sachant que votre association préférée continue à surveiller d'éventuels travers dans l'application de la loi.

Bref, lorsque pour un versement, il vous est demandé l'origine des fonds, n'indiquez pas « *Compte à vue* », ce qui est une évidence... qui sera rejetée. « *Vente de biens* » sera trop imprécis. Et « *Cela ne regarde que moi* » ne passera définitivement pas ! En fonction du montant, on pourra trouver « *Épargne professionnelle régulière* », « *Donation* », « *Vente de bien immobilier* », « *Réinvestissement suite à vente de titres* », etc. Attention : suivant certains critères notamment établis par la loi, l'assureur pourra demander des informations complémentaires, voire une justification de l'origine des fonds par documents probants.

En cas de retrait, un « motif d'opération » sera demandé. Évitez les zones laissées blanches, « *Transfert vers compte à vue* », « *Achat d'une ou deux voiture de luxe* », « *Besoin personnel* » et autre « *Pour jouer au Lotto* ». « *Donation* », « *Complément de pension* », « *Travaux immobiliers* », etc. seront nettement plus plausibles pour un intermédiaire qui n'ira pas contrôler les faits. Bref, dites la vérité, rien que la vérité et évitez le parjure. Vous valez mieux que ça ! :-)